



« VIVRE ENFANT DANS LA MIGRATION »

Appel à projets 2018

En préambule, et à l'heure où la Belgique enferme des enfants et des familles*, un rappel utile...

« Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays. (...) Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays. »

(Articles 13 et 14 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, Paris, 10 décembre 1948)

« Les Etats parties prennent les mesures appropriées pour qu'un enfant qui cherche à obtenir le statut de réfugié ou qui est considéré comme réfugié en vertu des règles et procédures du droit international ou national applicable, qu'il soit seul ou accompagné de ses père et mère ou de toute autre personne, bénéficie de la protection et de l'assistance humanitaire voulues pour lui permettre de jouir des droits que lui reconnaissent la présente Convention et les autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ou de caractère humanitaire auxquels lesdits Etats sont parties. »

(Article 22 de la Convention internationale des droits de l'enfant, New York, 20 novembre 1989)

« Les enfants concernés par la mobilité et autres enfants touchés par la migration doivent être considérés comme des enfants d'abord et avant tout, et toute action les concernant doit se fonder, en premier lieu, sur leur intérêt supérieur. »

(Principe 1, Principes recommandés lors de la conduite d'actions liées aux enfants concernés par la mobilité et aux autres enfants touchés par la migration, Genève, juin 2016)

* Dans le centre fermé de Steenokkerzeel, depuis juillet 2018. Rappelons à ce sujet que le Fonds Houtman est signataire de la campagne « On n'enferme pas un enfant. Point. » (<http://www.onnenfermepasunenfant.be/>). L'ONE s'est également exprimé par la voix de son Conseil d'Administration contre l'enfermement des enfants.

Contexte de l'appel à projets

50 millions d'enfants sont déracinés dans le monde. La moitié des migrants sont des enfants. Contrairement à l'image régulièrement véhiculée par la plupart des médias, l'Europe n'accueille qu'une petite partie des familles exilées. Et, en Belgique, en 2016, ce sont 4.960 enfants qui ont demandé l'asile, dont 1.076 enfants non accompagnés¹.

Le rapport « What do you think ? », coordonné par UNICEF Belgique, a interrogé 170 enfants : des enfants accompagnés par leur famille, d'autres non accompagnés mais aussi des mamans mineures isolées. Une majorité de garçons, mais aussi des filles. Et de nombreuses nationalités. Les préoccupations principales de ces enfants peuvent se résumer à 2 aspects : leurs inquiétudes pour leur pays d'origine (mettre fin à la guerre et à l'insécurité / aux discriminations et aux inégalités / à la pauvreté et à la corruption) et les difficultés rencontrées dans le pays d'accueil (le fait d'être seul, loin de sa famille / la procédure non adaptée / les centres qui ne sont pas adaptés non plus et l'importance des tuteurs de résilience (école, loisirs/jeux, amis, etc.)).

La pénibilité de la route de l'exil a également été maintes fois soulignée, tant par UNICEF que par les autres acteurs rencontrés par le Fonds dans la phase de préparation de cet appel à projets. Le départ, souvent causé par un trauma, qui marque une rupture complète avec la vie « d'avant ». Puis la route, violente également – dont la violence laissera tant de traces sur la vie nouvelle et future. Enfin, l'arrivée dans le pays d'accueil, l'arrivée en Belgique. Reprenons cette expression chère à Marie-Rose Moro quand elle évoque, de façon générale, les violences faites aux enfants, et qu'elle parle de « résidus radioactifs »² : des résidus qui peuvent avoir de lourdes conséquences s'il n'y pas de prise en charge, d'écoute, de possibilité d'expression des émotions, de mise en récit, de guérison, de transformation de la violence subie (subie avant la migration, pendant le parcours d'exil et même après) ... Car, autres mots, « faire violence à un enfant, c'est lui faire perdre sa foi dans les adultes et dans la vie »³.

Rencontrer, travailler au contact d'enfants qui ont connu l'exil, c'est donc une belle opportunité de redonner espoir, de permettre de croire à nouveau, de refaire sens, de refaire lien, de rendre à ces enfants leur juste place, leur place d'acteur et d'auteur de solutions, leur place d'enfant. Une opportunité de résilience en somme.

Ceci peut être réalisé – **options prises dans le cadre de cet appel** – d'une part, par la reconnaissance et la prise en compte adéquates par les intervenants de terrain des signes/symptômes des traumas subis aux différents moments de l'exil, par l'accompagnement immédiat ou le plus rapide possible de ces enfants (orientation/axe 1) ; d'autre part par la mise en place d'actions/l'élaboration d'outils permettant aux enfants migrants de « se relier », de reconstruire leur histoire (passé-présent-futur), d'outils permettant un « déblocage » de l'imaginaire et favorisant un retour au jeu (orientation/axe 2).

Orientation des projets et finalités

Le Fonds, au bout de cette importante phase de préparation, a donc décidé de soutenir **deux axes**. Dans les deux cas, le souhait est d'aboutir à des **outils concrets, réutilisables et/ou transférables** vers toujours plus d'acteurs de terrain et d'enfants concernés.

- **Axe 1** : axe dédié aux **intervenants de terrain** et centré sur **la santé des enfants migrants**, au sens global mais en particulier leur **santé mentale (axe « sensibilisation/formation des acteurs de terrain »)** : comment sensibiliser/former les intervenants afin de leur permettre de mieux accompagner les enfants après

¹ In « Les enfants migrants et réfugiés en Belgique prennent la parole », Rapport « What do you think ? », UNICEF Belgique, 2018.

² Notamment lors de la conférence « Violences faites aux enfants, aspects transculturels », Marie Rose Moro, Hôtel de Ville de Bruxelles, 12 janvier 2018.

³ In « La violence envers les enfants : approche transculturelle », Marie Rose Moro, yapaka.be, Temps d'Arrêt/Lectures, Fédération Wallonie-Bruxelles, 2015.

Novembre 2018

un (souvent) long parcours d'exil ? Comment les sensibiliser au mieux, quel que soit le secteur d'activité (thérapeutique, scolaire ou extrascolaire...), à ce parcours et à ses conséquences ? Comment, en tant qu'intervenant, travailler à recréer la confiance en l'autre pour ces enfants, recréer le lien, permettre la relation ?

- **Axe 2** : axe orienté directement vers les **enfants** et centré sur leur **droit aux loisirs et au jeu (le retour au jeu)** : comment le jeu/les loisirs peuvent-ils soutenir l'enfant, lui permettre de reconquérir son droit à rêver, son droit à l'imaginaire (souvent bloqué lors de l'exil), lui permettre de participer aussi, de (re)devenir acteur de sa vie mais aussi de la vie autour de lui, en créant et en jouant ? Comment le jeu/les loisirs peuvent-ils être, concrètement, des outils de reconstruction et des tuteurs de résilience pour ces enfants ? Comment l'école et les loisirs (la pratique d'un sport, les activités culturelles et créatives) peuvent-ils également devenir un formidable moteur d'intégration/de participation à la société d'accueil ?

Addendum

« Les Etats parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique. »

(Article 31 de la Convention internationale des droits de l'enfant, New York, 20 novembre 1989)

Critères de sélection des projets

Les projets soutenus devront :

- Se dérouler sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles et cibler les enfants migrants, accompagnés ou non de leur famille, et/ou les intervenants travaillant avec ces enfants (cf. les 2 axes mentionnés plus haut) ;
- Reposer sur des équipes stables et compétentes disposant d'une expérience convaincante dans les thématiques abordées, dans le travail avec les publics migrants et le monde de l'enfance, et dans le développement **SOIT** de modules de sensibilisation/formation destinés aux intervenants de terrain **SOIT** d'outils concrets favorisant le droit aux loisirs et au jeu pour les enfants de la migration ;
- Pour l'axe 2 en particulier : favoriser la participation des enfants dans l'élaboration des outils et, de façon générale, dans l'ensemble du projet, de façon précoce (dès l'élaboration du projet, dans la mesure du possible) ; et inclure autant que possible la société d'accueil aux solutions qui seront proposées/coconstruites par et avec les enfants.
- Favoriser la participation aussi des familles (lorsqu'elles sont présentes) / le soutien de l'organisation familiale comme tuteur(s) de résilience...

Calendrier

- Le dossier de candidature (qui peut être obtenu sur simple demande au Fonds via info@fondshoutman.be) doit être renvoyé **au plus tard le vendredi 15 février 2019**.
- Transmission des dossiers **UNIQUEMENT PAR COURRIEL** et sous la forme d'un **PDF UNIQUE** via info@fondshoutman.be.
- Le Fonds Houtman examinera les candidatures déposées et recevra le cas échéant les équipes présélectionnées **entre le 15 février et le 31 mars 2019**.
- La sélection finale sera opérée pour **mi-avril 2019**.
- Les projets pourront démarrer **au plus tôt en avril ou mai 2019**. Date de démarrage précise à définir ultérieurement.

Novembre 2018

- Les projets s'étendront sur une période de **deux ans au maximum** (durée maximale des conventions signées avec le Fonds), comprenant les étapes préalables de préparation du travail, le déroulement mais aussi la rédaction du rapport final.

Subsidiation

- Un montant de **100.000 €** est consacré à cet appel à projets.
- Ce montant couvre **les 2 axes**.
- Sauf exception, **un montant maximum de 25.000 €** pourra être octroyé **par projet soutenu**.

Infos pratiques

<p><u>Adresse courriel pour l'envoi du dossier de candidature (PDF unique) pour le 15 février 2019 :</u></p> <p>info@fondshoutman.be</p>	<p><u>Pour tout autre renseignement sur cet appel :</u></p> <p>Christelle Bornauw/Emmanuelle Vermylen Attachées à la Communication du Fonds Houtman 02/543.11.76 ou 72 cbornauw@fondshoutman.be/evermylen@fondshoutman.be</p>
---	---